

Séance du 19 avril 2017

Madame Rosemarie Fuchs, Présidente, ouvre la séance à 20h00 et souhaite la bienvenue à la municipalité et aux membres du Conseil.

Monsieur Jean-Luc Reymond, municipal s'est excusé.

- 1. Appel**
- 2. Assermentation de nouveaux membres**
- 3. Approbation du procès-verbal de la dernière séance**
- 4. Election du bureau**
- 5. Nomination de la commission de gestion- finances**
- 6. Comptes 2016 – Rapport de la commission de gestion-finances. Discussion/adoption**
- 7. Préavis 01/2017 – Relatif à l'adaptation du règlement sur la distribution de l'eau.
Discussion / adoption**
- 8. Préavis 02/2017 – Demande de crédit pour le remplacement de la conduite maîtresse du groupement de Vy de Mauraz. Discussion / adoption**
- 9. Préavis 03/2017 – Adoption des statuts et adhésion à l'Association intercommunale pour la piscine couverte des Chavannes à Cossonay. Discussion / adoption**
- 10. Communications de la Municipalité**
- 11. Propositions individuelles**

1. Appel

23 membres sur 32 répondent présents. Sont excusés : Mesdames Corinne Bettens, Janine Bettens, Thérèse Breton et Claire David-Horisberger et Monsieur Nicolas Bettens. Sont absents : Mesdames Nelly Bettens, Messieurs, Baptiste Bettens, Mathieu Bettens et Marc David.

Le tiers du nombre total des membres étant atteint, le Conseil peut délibérer.

Rosemarie Fuchs, Présidente, nous lis sa lettre pour faire part au Conseil de sa démission au poste de Présidente.

2. Assermentations

Madame Mélanie Caillat et Messieurs Roger Longchamp et Jérôme Girardin.

3. Approbation du procès-verbal de la dernière séance :

Le procès-verbal de la séance du 12 décembre dernier est approuvé à l'unanimité. Il est à modifier pour les fois suivantes « Commission de gestion-finances ».

4. Election du bureau

Conformément au règlement du Conseil, nous procédons à la nomination annuelle du Président, du Vice-président, des scrutateurs et des suppléants.

Présidence, Madame Rosemarie Fuchs ne souhaite pas être réélue.

Monsieur Marc Vial est intéressé par le poste. Nous procédons au vote à bulletins secrets.

Bulletins délivrés : 23

Bulletins rentrés : 23

Blanc : 1

Par 22 voix, Monsieur Marc Vial est élu.

Monsieur Marc Vial remercie les membres pour leur confiance et remercie également Rosemarie Fuchs pour son année de Présidente.

Vice-présidence, Monsieur Marc Vial venant d'être élu Président, Monsieur Christophe Longchamp est intéressé au poste de Vice-président.

Bulletins délivrés : 23

Bulletins rentrés : 23

Blanc : 2

Par 21 voix, Monsieur Christophe Longchamp est élu.

Scrutateurs

Madame Mary-Lise est confirmée à l'unanimité par acclamation.

Madame Anne-Lise Courvoisier est élue à l'unanimité par acclamation.

Suppléants

Monsieur Jean-Baptiste Caillet est élu par acclamation à l'unanimité.

Monsieur Jean-Louis Fuchs est élu par acclamation à l'unanimité.

Le bureau est donc constitué pour un an et Madame la Présidente remercie tout le monde pour leur engagement.

5. Nomination Commission de gestion-finances

Membres : Madame Sylvie Vial d'Aumeries confirmée à l'unanimité par acclamation.

Monsieur Olivier Bonzon est confirmé à l'unanimité par acclamation.

Madame Julie Zimmermann est confirmée à l'unanimité par acclamation.

Suppléants : Monsieur Pascal Zimmermann est élu à l'unanimité par acclamation.

6. Comptes 2016 – Rapport de la commission de gestion-finances. Discussion/adoption

Monsieur André Horisberger, Syndic, prend la parole et nous commente les différents points des comptes 2016. Il remercie la boursière, Madame Mélanie Caillat, pour son travail.

- 11.318 Augmentation due au frais d'avocat pour la haie de Monsieur Gebhard.
- 19.311 CHF 3000.00 ont été mis au budget au cas de problèmes informatique, au final les charges s'élèvent à CHF 395.00.
- 21.400 Moins d'entrée pour l'impôt sur le revenu, on espère qu'il sera plus élevé l'année prochaine.
- 21.404 et 21.441 On ne peut jamais prévoir à l'avance les revenus.
- 22.352 Ce sont les charges de la participation au fonds de péréquation.
- 22.452 Ce sont les revenus de la participation au fond de péréquation.
- 31 Terrains communaux, rien n'a changé.
- 32 Forêts, il y a eu moins de charges même en prenant compte l'achat des panneaux d'interdiction.
- 35.311 Achat de machines à laver le linge et la vaisselle.
- 35.312 Le prix du mazout à diminué par rapport au budget.
- 35.314 La facture pour le clocher d'église n'a pas encore été reçue.
- 43.314 La facture finale de la réfection pour la route de Saint-Denis est moins élevée que prévu. Subventions perçues par le canton pour la route en localité
- 45.352 Les frais ont diminué car la population trie bien les déchets. Les taxes ont baissé à CHF130.-
- 46.380 L'attribution aux fonds de réserve est un point à équilibrer.
- 52.366 Le RAC et l'OPTI sont considérés comme école obligatoire, y compris frais de repas et de transports.
- 58.301 Les frais ont diminué car il n'y a plus d'organiste.
- 66.352 Pompiers, ce sont des chiffres imposés que la commune paie par habitant.
- 72.351 et 73.365 Ce sont des chiffres imposés que la commune paie en fonction du nombre d'habitants.
- 81.435.1 Vente des eaux pour les conduites du Vy-de-Mauraz. (Le prix du m3 d'eau est de 25cts)

Les comptes 2016 représentent un excédent de charges de CHF 86'101.26

La commission de gestion-finances, composée de Madame Thérèse Breton, suppléante, Monsieur Olivier Bonzon et Madame Julie Zimmermann, s'est réunie le 19 mai 2017 pour vérifier les comptes communaux 2016, en présence de la boursière, Madame Mélanie Caillat et Monsieur André Horisberger, Syndic.

La commission remercie Madame Caillat et Monsieur Horisberger pour les renseignements et d'avoir répondu à toutes leurs questions.

Après avoir vérifié les soldes des comptes bancaires et postaux, procédé au pointage dans les différents postes, comparés aux chiffres des comptes 2015 et du budget 2016, lors de la vérification il en conclut que les comptes annuels sont conformes à la loi.

La Commission a constaté :

- Que les écritures vérifiées correspondent aux pièces justificatives présentées;
- Que les soldes correspondent à ceux des relevés fournis par la Poste et les banques;
- Que les comptes se soldent par un excédent de revenus de CHF 86'101.26, étant précisé que le budget prévoyait un excédent de charges de CHF 69'917.00. Cette différence s'explique par quelques investissements non-facturés, comme la réparation de l'horloge ou les travaux de la route de Saint-Denis. Une autre différence par rapport au budget est la reprise du projet de

construction "Hélène", par la future association intercommunale. Enfin, le solde final de la péréquation -facture sociale en faveur de notre commune est également une bonne surprise.

La commission de gestion-finances propose au Conseil général de Chavannes-le-Veyron

- D'accepter les comptes communaux de l'année 2016 tels que présentés ;
- De donner décharge à la Boursière et à la Municipalité ;
- De donner décharge à la commission de son mandat.

Il n'y a pas d'autre remarque n'y de question : les comptes communaux 2016 et le rapport de la commission de gestion-finances sont adoptés à main levée, à l'unanimité, sans avis contraire.

7. Préavis 01/2017 - Relatif à l'adaptation du règlement sur la distribution de l'eau. Discussion/adoption

Monsieur le Syndic, André Horisberger nous présente le préavis 01/2017.

La Commission chargée d'étudier l'adaptation du règlement de la distribution de l'eau est composée de Messieurs Olivier Bonzon, Nicolas Bettens, Christophe Longchamp et le suppléant Marc Vial, s'est réunie le 10 mai 2017.

Monsieur Christophe Longchamp nous présente le rapport de la commission. Il n'y a pas de remarques suite au rapport mais la Commission ne propose pas au Conseil d'accepter le préavis. Le préavis sera remis à l'ordre du jour d'un prochain Conseil. La Municipalité va étudier le rapport de la Commission en invitant la Commission à débattre.

Monsieur Marc Vial en tant que nouveau Président ne peut plus être suppléant de la Commission, c'est Monsieur François Vial qui est élu suppléant.

8. Préavis 02/2017 – Demande de crédit pour le remplacement de la conduite maîtresse du groupement de Vy de Mauraz. Discussion/adoption

Monsieur Philippe Caillat, Municipal, présente le préavis. Il explique la situation géographique de la future conduite. Il indique que le montant porté à cette conduite par la Commune de Chavannes-le-Veyron est de CHF 23'399.-.

La Commission de gestion-finances composée de Monsieur Olivier Bonzon et Mesdames Julie Zimmermann et Sylvie Vial-d'Aumeries, s'est réunie le 13 juin 2017 pour étudier le préavis 02/2017.

Madame Sylvie Vial-d'Aumeries nous présente le rapport de la commission de gestion-finances et propose au Conseil général de d'accepter le préavis tel que présenté.

Le préavis 02/2017 est accepté à l'unanimité moins une abstention.

9. Préavis 03/2017 – Adoption des statuts et adhésion à l'Association intercommunale pour la piscine couverte des Chavannes à Cossonay. Discussion / adoption

Monsieur Philippe Caillat, Municipal, présente le préavis 03/2017. Il précise que cet ensemble comprend un ensemble scolaire, une piscine, une garderie et une UAPE et une ludothèque.

La Commission chargée d'étudier d'adoption des statuts, composée de Madame Corinne Bettens et Messieurs Pascal Zimmermann et Jean-Luc Caillat, s'est réunie à deux reprises, les 16 janvier et 8 mai 2017.

Monsieur Jean-Luc Caillat nous présente le rapport de la Commission et propose au Conseil général d'accepter le préavis 03/2017 tel que présenté par la Municipalité.

Le préavis est accepté à l'unanimité moins une abstention.

Monsieur André Horisberger, Syndic, propose d'élire un représentant du Conseil.

Nomination d'un délégué et d'un suppléant :

Déléguée : Madame Rosemarie Fuchs

Suppléant : Monsieur Roger Longchamp

10. Communications de la Municipalité

Monsieur Jean-Louis Steffen, Municipal indique que l'aménagement du jardin du souvenir est terminé. Les plaques sont à dispositions auprès de la Commune.

Monsieur Robert Magnenat, Municipal nous présente le rapport de vitesse effectué par le TCS.

A la Rue des Fontaines, la vitesse est correcte.

Route du Mont de May, les véhicules circulent beaucoup trop vite sur ce tronçon.

Route du Pavé, la vitesse est respectée. Idem pour le Chemin du Veyron.

Monsieur André Horisberger, Syndic, indique que concernant l'ASSISEVV, les élèves de Montricher iront à l'école à Apples y compris les bâtiments scolaires mais la Commune de Montricher reste membre de l'ASSISEVV.

Il remercie Madame Rosemarie Fuchs et fait part qu'il a eu du plaisir avec travailler avec elle, durant ses années au bureau du Conseil.

11. Propositions individuelles

Madame Martine Debétaz demande à quoi en est le projet de la place à côté de l'Eglise.

La Municipalité a reçu une lettre d'un des voisins qui s'oppose. Elle va éclaircir la situation et donnera suite.

Monsieur François Vial demande à quoi en est le projet de la future place de jeu au Collège. Monsieur André Horisberger, Syndic, répond que la place de jeu sera effectuée dans le courant de l'automne 2017.

Monsieur Jean-Baptiste Caillat indique qu'il n'y a pas de truite sur le haut du Veyron et demande un entretien du Pavé lors d'un coup de balai. Il demande que la Municipalité pose un panneau « interdiction de stationner » vers la place de jeu en bas du village. La Municipalité prend note.

Madame Dominique Caillat demande pour enlever les orties près du Veyron afin de se baigner.

Monsieur André Horisberger répond positivement à la demande car c'est dans la forêt.

Monsieur Robert Magnenat, Municipal rappelle que Festi'Veyron organise un apéritif dès 11h00 lors du Jeûne de Chavannes et le 24 juin, aura lieu un troc à la déchetterie.

La parole n'étant plus demandée, Madame Rosemarie Fuchs, lève l'assemblée à 22h30.

Le Président
Marc Vial



La Secrétaire
Nicole Bonzon

